

Arrêté du maire n°2020/227

Objet : Délégation de fonctions et de signature à Mme Virginie RYON, 6^{ème} adjointe au maire

La Maire de la Commune de CHAMPAGNE AU MONT D'OR,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales, et notamment son article L. 2122-18,

Vu le procès-verbal de l'élection du maire et de 8 adjoints du 26 mai 2020 au cours de laquelle Madame Virginie RYON a été élue 6^{ème} adjointe,

Vu l'arrêté de la Maire n°2020/158 du 26 mai 2020 donnant délégation de fonctions et de signature à Mme Virginie RYON,

Vu l'arrêté de la Maire n°2020/226 du 29 juin 2020 retirant la délégation de fonctions et de signature à la conseillère municipale Mme Malika LAFON, en matière de « Vie locale »,

Considérant qu'en application de l'article L. 2122-18 du code général des collectivités territoriales, la maire peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer une partie de ses fonctions un ou plusieurs de ses adjoints,

Considérant que la Maire souhaite confier à Mme Virginie RYON, en plus des fonctions déjà déléguées, la délégation « Vie locale »,

Arrête

ARTICLE 1 : A compter du 1^{er} juillet 2020, le présent arrêté abroge l'arrêté n°2020/158 du 26 mai 2020.

ARTICLE 2 : Madame Virginie RYON, proclamée 6^{ème} adjointe au maire, est déléguée par le maire dans les fonctions suivantes :

**Vie scolaire – Petite enfance - Enfance-Jeunesse
Vie locale**

Au titre de la vie scolaire, elle a en charge les relations avec les directeurs d'écoles publiques et privées, les locaux scolaires, la restauration scolaire, la carte scolaire, les rythmes scolaires, les

animations et les soutiens scolaires, la mise en place et le suivi d'un groupe de réflexion des jeunes, les moyens de transports entre le domicile et l'école.

Au titre de la petite enfance, elle a en charge la gestion de la petite enfance (les enfants de 0 à 3 ans) notamment auprès du Relais Petite Enfance (RAM) et des crèches associatives et/ou interentreprises.

Au titre de l'Enfance-Jeunesse, elle a en charge les activités de l'accueil de loisirs pour les 3/11 ans et pour les jeunes de 12 à 17 ans ainsi que les activités périscolaires.

Au titre de la Vie locale, elle a en charge de coordonner avec tous les intervenants de la vie locale l'animation de la commune : manifestations et fêtes afin d'élaborer un calendrier unique. Elle assure également un lien avec les commerçants pour l'organisation d'animations commerciales.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté confère au délégataire une délégation de signature pour l'ensemble des actes nécessaires à l'exercice des fonctions déléguées : courriers, arrêtés, certificats, attestations, autorisations, notifications, contrats.

ARTICLE 4 : La présente délégation étant consentie par la maire, sous sa responsabilité et sous sa surveillance, le délégataire rendra compte au maire, sans délai, de toutes les décisions prises et actes signés à ce titre.

ARTICLE 5 : La Direction Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressée, publié dans la commune, inscrit au registre des actes de la mairie et publié au recueil des actes administratifs.

Ampliation sera transmise à :

- Monsieur le préfet du département du Rhône ;
- Monsieur le receveur municipal.

ARTICLE 6 : La Maire certifie le caractère exécutoire du présent arrêté et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon, dans un délai de deux mois après sa notification.

Champagne au Mont d'Or,
Le 29 juin 2020

Notifié à l'intéressée,

le : 01 juillet 2020

Sauvage

Véronique GAZAN

Maire



V. Gazan

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Délégation de fonctions et de signature à Mme Virginie RYON, 6ème adjointe

Date de transmission de l'acte : 30/06/2020

Date de réception de l'accusé de réception : 30/06/2020

Numéro de l'acte : 2020-227 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 069-216900407-20200629-2020-227-AR

Date de décision : 29/06/2020

Acte transmis par : Evelyne ROCHET

Nature de l'acte : Actes réglementaires

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique
5.4. Delegation de fonctions

